

Je n'ai rien à ajouter, monsieur le président. Le bien des contribuables de Niagara-Falls a dicté mes remarques. Ces gens ont traversé des temps fort difficiles; ils ont même dû confier l'administration de leur ville à un gérant. Ils n'ont pas à en rougir, d'ailleurs. Plusieurs villes du Canada, et notamment de l'Ontario, ont traversé des temps aussi difficiles, mais je comprends les soupçons des contribuables de Niagara-Falls, à cause du sort que le bill a subi dans cette enceinte, après la façon dont il a été présenté, après les intrigues de couloirs dont il a été l'objet et après que le montant sur lequel il portait eût été réduit de près de moitié, et ils se sont adressés à quelqu'un qui, croyaient-ils, pouvait les renseigner.

M. LENNARD: L'honorable député de Welland a dit tantôt avoir reçu l'assurance que l'adoption du bill à l'étude n'abaisserait d'aucune façon le revenu de la ville de Niagara-Falls. L'honorable député nous expliquerait-il la nature de cette assurance et de qui il la tient?

M. DAMUDE: Je m'appuyais naturellement sur le fait que la province d'Ontario, de concert avec l'Etat de New-York, permettrait aux municipalités de Niagara-Falls, dans l'Etat de New-York, et de Niagara-Falls, au Canada, de taxer le pont.

Le très hon. M. BENNETT: Monsieur le président, depuis que la Chambre étudie cette mesure les membres de ce comité ont été l'objet d'attaques du dehors. On a prétendu que nous avions failli à notre devoir en ce qui a trait à cette législation. Nul député de la Chambre ne saurait laisser faire de telles affirmations sans s'indigner. C'est le motif qui m'a poussé à profiter des vacances pour étudier moi-même la législation et m'y arrêter selon la mesure de mon talent; et j'ai l'intention de m'y opposer et de motiver mon attitude très soigneusement et très en détail. Pour ma part, je n'entends pas permettre que l'on cherche à en imposer à la Chambre ou à lui faire des menaces, quel que soit celui qui les fasse et quelle que soit l'importance de sa situation, en ce qui touche à une législation soumise à la Chambre. Le bel état de choses, vraiment, lorsque l'on peut accuser les membres de cette Chambre—ainsi qu'on l'a fait—d'avoir fait perdre de fortes sommes d'argent par jour à la province d'Ontario parce que nous avons cru opportun d'examiner cette mesure que nous sommes invités à étudier.

Il conviendrait d'aborder la question à fond et bien franchement afin que les *Débats* de la Chambre contiennent pour toujours le témoignage de ce qui s'est passé. Lorsqu'il fut question de ce bill pour la première fois,

d'après les réclames parues dans la *Gazette* et dans les journaux locaux, le pont de l'International Railway existait. J'ai entendu en cette enceinte appeler ce pont le pont des lunes de miel, mais ce pont fut en réalité construit par une corporation internationale détenant ses pouvoirs des organismes compétents, savoir le parlement du Canada et les Etats-Unis d'Amérique. En janvier dernier, ce pont fut détruit par les forces naturelles et les anciens propriétaires ont droit de le reconstruire. Ils sont à en préparer les plans et espèrent que le pont sera achevé à la fin de 1939.

M. GRAY: Ont-ils droit de le construire sans s'adresser à cette Chambre?

Le très hon. M. BENNETT: On leur assure qu'ils possèdent ce droit et je suis sûr qu'à titre d'avocat l'honorable député doit le savoir.

M. GRAY: C'est discutable.

Le très hon. M. BENNETT: D'éminents juriconsultes ne le croient même pas discutable. Je n'exprime pas d'opinion personnelle, car il ne m'incombe pas de le faire. Je ne fais que déclarer que mon enquête m'a révélé qu'ils sont à prendre les mesures utiles à assurer la reconstruction du pont; que la préparation des plans est très avancée et que l'on prévoit le parachèvement pour 1939. Permettez que je rappelle ici que l'honorable député de Peterborough-Ouest l'autre soir a prié les membres du comité de croire que les autorités américaines avaient approuvé la construction de ce pont. Non seulement cela est erroné, mais le bill a été rejeté, et l'on dit que le gouverneur de l'Etat a déclaré qu'il n'apposera jamais sa signature à ce bill tant que les droits acquis de cette société internationale ne seront pas protégés. Alors, pourquoi adopterions-nous un bill?

M. McLARTY: L'honorable député de Peterborough-Ouest n'a-t-il pas déclaré au cours du débat qu'il possédait une copie du projet de loi que l'on avait proposé dans l'Etat de New-York?

Le très hon. M. BENNETT: Je vais vous donner lecture de ses paroles, telles qu'elles se trouvent au hansom, pages 2225 et 2226:

M. Duffus: C'est la cinquième fois que le comité a l'occasion d'étudier cette question. J'ai en main un exemplaire du bill n° 15, visant à constituer une corporation la "Niagara Falls Observation Bridge Company", ainsi qu'une copie de l'avant-projet de la loi des Etats-Unis qui a trait à cette même question. Je désire revenir sur la discussion de ce bill et je n'ai pas l'intention de retarder les délibérations du comité par des considérations sur les gens des Etats-Unis et du Canada.